

## Qu'est-ce que l'Opah ?



C'est une action engagée par la communauté urbaine Creusot Montceau et vos communes, destinée à améliorer votre résidence principale, créer ou rénover un logement locatif.

Des aides vous sont proposées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) à laquelle s'associent notamment sous certaines conditions, le département de Saône-et-Loire, la communauté urbaine Creusot Montceau et les communes.

### Des moyens financiers exceptionnels mis en place :

ANAH : près de 5 millions d'euros

CUCM : près de 1,6 millions d'euros

Département 71 : près de 620 000 euros

Les communes de Blanzay, Le Creusot, Montceau, Montchanin et Gênelard : participation au titre du plan façade

Une équipe d'animation est mise à votre disposition GRATUITEMENT pour vous aider à définir votre projet de travaux et mobiliser les financements.

## Propriétaires, ayez le bon réflexe avant de commencer vos travaux !

### Renseignez-vous auprès Soliha Jura Saône-et-Loire au 03 85 21 01 60



**Permanences sur rendez-vous  
le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois**

- le matin à Montceau (ateliers du jour\* – 56 quai Jules Chagot)
- l'après-midi au Creusot (château de la Verrerie)

**le 4<sup>e</sup> vendredi de chaque mois**

- le matin au Creusot (château de la Verrerie)
- l'après-midi à Montceau (ateliers du jour\* – 56 quai Jules Chagot)

\* locaux de la communauté urbaine Creusot Montceau



Illustrations : © Adobe Stock

2021 – 2024

## Opération programmée d'amélioration de l'habitat

# Des aides pour rénover votre logement

### Renseignements au 03 85 21 01 60



**Creusot  
Montceau**  
Communauté urbaine

# Des aides et des conseils personnalisés pour les propriétaires occupants et bailleurs

## Des conseils gratuits

- Visite à domicile d'un technicien
- Intervention d'un ergothérapeute pour l'adaptation au logement
- Réalisation d'un diagnostic général du bâtiment et d'un diagnostic énergétique
- Conseils sur les travaux à réaliser



## Des réponses à vos questions

- Dois-je changer ma chaudière ou privilégier mon isolation ?
- Ma caisse de retraite peut-elle remplacer ma baignoire par une douche ?
- Quel type d'isolant mettre en place ? Puis-je faire une isolation thermique extérieure ?
- Quelle est la réglementation qui s'applique ? Quelles autorisations d'urbanisme demander ?
- Puis-je faire appel à mon artisan habituel ?
- Combien vont me coûter les travaux ? À quelles aides ai-je droit ?
- Aurai-je des avantages fiscaux si je loue mon logement avec un loyer modéré ?



## Un accompagnement administratif

Soliha Jura Saône-et-Loire, missionné par la communauté urbaine Creusot Montceau, constitue les dossiers et demandes d'aides et vous accompagne jusqu'au paiement des subventions.

## Une optimisation des aides

- Vérification d'éligibilité aux aides
- Établissement de plusieurs plans de financement et comparaison des scénarios
- Recherche d'aides complémentaires
- Étude personnalisée pour les bailleurs :
  - tableau d'exploitation / équilibre financier
  - impact fiscal de l'opération

**Les demandes de subvention doivent être déposées avant le début des travaux.**

**Les travaux doivent être réalisés par des entreprises.**



# Le déroulement de votre projet

1

Je prends contact avec Soliha  
au **03 85 21 01 60**

2

Visite technique du logement

3

Je contacte des entreprises  
pour établir des devis

4

Je transmets les devis à Soliha

5

Après vérification des devis, Soliha constitue les dossiers de demande de subvention et les dépose

6

Je fais réaliser mes travaux

7

Je transmets les factures à Soliha qui établit les demandes de paiement des subventions

**Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt des demandes de subvention.**